

Saint Géraud/Pavatou/Visitation/Nor

Aurillac, le 13 mars 2025

DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE ET ENGAGEMENT CITOYEN.

Dossier suivi par :

valerie.peyrouzel@aurillac.fr

04 71 45 46 45

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU MARDI 11 MARS 2025.

Objet : Conseil de Quartier 3

Étaient présents : Ghislaine CALDEFIE, Hélène COURREAU, Françoise CUSSAT, Hélène FRANCOIS, Martine FRAYSSE, Valérie PEYROUZEL, Clément AUTHEMAYOU, Paul ANTONY, Jacques LOUBARESSE, Emmanuel MARCHAND, Rémi MAURY, Didier MINETTI, Didier SAUTAREL, Joël SOULIE et Bernard VINEL.

Étaient excusés : Élisabeth ANTONY, Sandra OLACIREGUI, Dominique VAURS et Josette VENDROT.

Intervenante : Mireille LABORIE adjointe chargée du défi climatique, de la transition écologique et de la coordination des conseils de quartier.

Nous accueillons Mireille LABORIE adjointe chargée du défi climatique, de la transition écologique et trois nouveaux membres : Hélène COURREAU, Hélène FRANCOIS et Emmanuel MARCHAND. Ce dernier nous présentera une proposition de modification de la circulation sur et autour du boulevard Jean Jaurès lors de la rubrique « questions diverses ». Après un bref tour de table pour que chacun se présente à eux et après que Françoise CUSSAT ait exposé l'ordre du jour, nous passons au premier point et donnons la parole à Mireille LABORIE.

1. Présentation par Mireille LABORIE de la Charte et du Guide de l'arbre et du « Permis de végétaliser » qui est le résultat d'un travail mené par le CCTE (Conseil citoyen de la transition) depuis près de 2 ans :

- **La « charte de l'arbre »**, reprend les grands principes du « Portrait de l'arbre », réalisé par la métropole de Metz. Elle a été présentée en conseil municipal en juin 2023. Ce document évoque divers sujets tels que : le rôle de l'arbre, son rôle en ville, le patrimoine vert d'Aurillac, la réglementation, les techniques de gestion durable, etc. Au travers de la charte, le CCTE a soumis des propositions qui ont été validées en conseil. Par exemple : **la rédaction d'un guide technique, replanter 2 arbres à chaque arbre coupé, offrir un arbre à chaque naissance**. La charte est destinée à être diffusée aux agents techniques de la ville, aux prestataires, assistants

à maîtrise d'ouvrage et toutes les entreprises qui travaillent en relation avec les arbres sur la commune.

Ci-joint le lien pour consulter la Charte : <https://www.aurillac.fr/download/charte-de-larbre-2/>

- **Le « guide de l'arbre »**, vient en complément de la « charte de l'arbre », il a une visée plus technique et aborde les sujets suivants : rôle de l'arbre en ville, la réglementation liée aux plantations, les mesures relatives à la bonne gestion des arbres, les plantations, la protection, les tailles, la cicatrisation, le barème d'indemnité pour calculer la valeur d'un arbre, etc.

Ci-joint le lien pour consulter le Guide : [Guide de l'arbre | Mairie d'Aurillac](#)

- **« Permis de végétaliser »**, pour favoriser la place de la nature en Ville. Cette initiative offre la possibilité aux habitants de verdifier la ville et d'embellir leur cadre de vie. Les plantations en pleine terre seront privilégiées et pourront être envisagées en pied d'immeuble ou d'arbre, sur des espaces minéralisés comme les trottoirs et les placettes. Ce permis de végétaliser ne concerne pas les espaces publics déjà gérés par la commune (ex : parcs, ronds-points etc.). Plusieurs obligations d'entretien sont fixées par la municipalité. Le permis est délivré par la mairie. La demande doit être déposée aux différents accueils de la commune ou bien être adressée directement par mail à l'adresse suivante : services.techniques@aurillac.fr

Ci-joint le lien pour remplir le formulaire d'inscription [Formulaire Permis de végétaliser | Mairie d'Aurillac](#)

- **« Une naissance, un arbre »**, pour chaque nouvelle naissance dans la commune, les parents peuvent obtenir un arbre à planter dans leur jardin ou participer à une plantation collective dans un espace municipal. Parmi les essences disponibles : le bouleau, le tilleul, le cognassier et certains fruitiers sauvages. La mairie recense environ 140 naissances d'Aurillacois par an. C'est le service d'état civil qui se chargera de contacter les parents par courrier.

Ci-joint le lien pour "une naissance, un arbre" : [L'arbre et la ville | Mairie d'Aurillac](#)

◆ **Pour information :**

À la suite d'une réunion qui s'est tenue le mercredi 11 décembre 2024 entre les élu(e)s et les président(e)s des six CDQ, Didier MINETTI nous fait part des différents échanges qui ont eu lieu. Après avoir présenté les derniers projets réalisés et ceux à venir par les binômes de chaque CDQ, l'idée d'organiser un échange entre les conseils de quartier a émergé, afin de permettre aux membres de se retrouver et de faire connaissance dans une ambiance conviviale.

Autres points abordés :

- ✓ Pour renforcer son rôle d'ambassadeur dans son quartier et diffuser les bonnes informations, Didier MINETTI a demandé au service Démocratie Locale de mettre en place une demi-journée "intégration" afin de rencontrer et échanger avec les directeurs des principaux services municipaux pour mieux comprendre le fonctionnement de notre collectivité. Les autres président(e)s désirent également prendre part à ce moment. Le cabinet du Maire a approuvé l'organisation de cette visite et a donné son accord pour qu'Eric FARGES chef du service Démocratie Locale la planifie et présente l'organigramme général de la Municipalité.
- ✓ En ce qui concerne l'organisation d'un événement entre les conseils de quartier pour permettre aux membres de se retrouver, une première réunion d'organisation s'est tenue le mardi 4 février à 17h30, réunissant les six président(e)s des CDQ. Il a été convenu que chaque président se rapprochera

de ses membres pour recueillir leur avis sur cette initiative de rassemblement convivial.

Didier MINETTI interroge donc les membres du CDQ3 pour savoir s'ils sont intéressés par cet échange, qui pourrait avoir lieu en juin, et s'ils préfèrent une journée complète ou une demi-journée. La préférence retenue est pour une demi-journée. Il leur demande également quelles sont leurs attentes et souhaits pour assurer le bon déroulement de cette rencontre. Ils envisageraient d'organiser ce moment d'échange autour d'activités telles qu'un concours de pétanque ou d'autres moments festifs.

2 - Faire émerger des idées, projets d'aménagements collectifs au sein du quartier pour en améliorer le cadre de vie.

À la fin de la réunion précédente, les membres avaient été invités à étudier les différentes propositions de projets afin que nous puissions désormais choisir celui ou ceux qui seront réalisés pour l'année 2025.

1. Réflexion sur le devenir du petit espace jeux au niveau du 14/18 rue des Visitandines.
2. Agrandissement du terrain existant ou bien création d'un second terrain de pétanque sur la plaine de jeux de Peyrolles où les joueurs sont très nombreux.

Projet sélectionné : le N°1

- Réaménagement du petit espace de jeux au 14/18 rue des Visitandines. Actuellement, le sol amortissant et les deux petits jeux sont en fin de vie et doivent être retirés pour des raisons de sécurité. Devraient-ils être rénovés ou l'espace devrait-il être transformé en un lieu de détente ou autre ? Une consultation auprès des riverains est nécessaire pour connaître leurs besoins et les améliorations envisageables pour valoriser cet espace. Ghislaine CALDEFIE, Josette VENDROT, Didier MINETTI et Joël SOULIE se portent volontaires pour discuter avec les habitants du secteur. Suite à ces échanges, les membres communiqueront à l'animatrice les aménagements souhaités, qui organisera ensuite une rencontre sur site en leur présence ainsi que celle de techniciens municipaux pour analyser et évaluer la faisabilité des propositions.

3 - Informations diverses :

- **Dimanche 23 mars 2025** : Après-midi Théâtre organisé par l'association Commune Libre de Belbex à 15h00 à l'Espace Héлитas – Troupe : COS'ARTS Pièce : « Allo docteur ». Tarif : 10€ - Gratuit moins de 12 ans. Permanences pour achat billets : les 5 – 12 et 19 mars 2025 de 14h à 18h30 – salle des « Enfants Terribles » à Belbex.
- **La Ville d'Aurillac et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** proposent des après-midi festives et musicales pour les seniors, prochaine date :
 - Samedi 26 avril 2025 de 14h à 17h au Centre Pierre Mendès-France.

Ces rendez-vous visent à créer du lien social, de la proximité et des rencontres entre nos aînés autour de la danse et du jeu. Les inscriptions (obligatoires) doivent être effectuées auprès du CCAS (5 rue Eloy Chapsal), de 9 heures à

12h30 et de 13h30 à 16h30. Gratuit pour les Aurillacois(es) âgés de 64 ans et plus (sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité), et participation de 9 euros pour les accompagnants. Renseignements et informations au 04 71 62 89 00.

- **La plaine de jeux de la Ponétie** est sûrement le complexe sportif le plus fréquenté d'Aurillac. Cet ensemble d'équipements va s'enrichir dans les prochains mois d'un nouvel élément : une salle d'activités modulable destinée à l'accueil des sportifs. Cela comprend la réalisation d'une salle d'activités de 130 m², l'extension des vestiaires et leur mise aux normes en terme d'accessibilité et de sécurité incendie. Pas de nouveau bâtiment concernant les vestiaires ni de modification de l'aspect extérieur. Tout va se passer à l'intérieur avec la mise aux normes d'accessibilité de tous les vestiaires et sanitaires existants et la création de nouveaux vestiaires et sanitaires sur les actuels espaces de stockage.
- Pour information et rappel, tous les comptes rendus des 6 CDQ sont disponibles sur le site de la ville et sur la plateforme numérique.
 - **Ci-joint le lien pour les consulter** : <https://jeparticipe.aurillac.fr/blog/1655/les-conseils-de-quartier>

4 - Échanges et questions diverses :

- Mireille LABORIE revient sur le sujet de l'éclairage du camping de l'Ombrade dont certaines zones restent allumés même si celui-ci est fermé. Elle nous transmet des informations fournies par la CABA, qui indique qu'à partir de la mi-novembre, trois des cinq zones ont été éteintes, tandis que deux demeurent encore allumées :
 - L'aire de camping-car, qui doit disposer d'un éclairage de sécurité pour garantir l'évacuation des biens et des personnes, notamment au niveau de l'issue de secours principale située rue de la Moissetie.
 - La zone de l'entrée principale du camping qui permet de garder en lumière les bâtiments d'accueil qui sont actuellement sans gardiennage permanent et n'ont aucune protection contre le vandalisme et autres dégradations. De plus, l'antenne latérale droite, qui semble poser problème selon la CABA, est liée techniquement au réseau d'éclairage de la zone d'accueil, ce qui empêche leur dissociation. Il est également mentionné que des démarches ont été initiées pour étudier la faisabilité de séparer le réseau d'éclairage de l'accueil et de l'antenne latérale droite, afin de réduire le nombre de lampadaires allumés en dehors des périodes d'ouverture.

Deux membres précisent que la réponse apportée par la CABA (concernant la coupure de certains réseaux électriques et de candélabres sur la partie fermée) est erronée et que leur demande a été mal interprétée ou comprise. A ce jour, à l'arrière de l'accueil toute une zone du camping est encore éclairée malgré les éléments de réponses fournis.

Pour conclure ce débat animé, Françoise CUSSAT propose d'inviter, un soir sur site, une personne de la CABA en présence de Ghislaine CALDEFIE et Rémi MAURY (représentants du CDQ3) afin de clarifier les informations concernant ce problème d'éclairage. Cela permettrait de visualiser et obtenir des réponses précises sur les zones encore éclairées et sur les démarches possibles pour améliorer la gestion de l'éclairage pour trouver un équilibre entre sécurité, économie d'énergie et préservation de la faune et la flore.

- Avec l'appui d'un diaporama Emmanuel MARCHAND, présente aux membres du CDQ3 une proposition de modification de la circulation sur et autour du boulevard Jean Jaurès qui rejoint la volonté de la municipalité de redonner la rue Jean Jaurès à ses habitants afin qu'elle ne soit plus utilisée comme voie de transit depuis le Nord d'Aurillac.

À l'issue de cette présentation, Françoise CUSSAT précise que l'expérimentation mise en place sur sur cette zone est en cours jusqu'à fin mars et a pour objectif de réduire significativement le trafic sur le boulevard Jaurès. Les résultats de cette expérimentation, ainsi que les propositions d'aménagement de la Direction des Espaces Publics qui en découleront seront présentés lors de la prochaine réunion du CDQ3. Parmi les premières réflexions, il est déjà envisagé d'apaiser la circulation et de favoriser des déplacements doux, notamment par l'ajout d'une piste cyclable. Il est également prévu de maintenir le plateau surélevé au carrefour avec la rue du Dr Chibret, ce qui aiderait à canaliser et à ralentir le trafic aux extrémités de Jean Jaurès. Cependant, il semble très difficile d'envisager un changement total ou partiel de la rue Jean Jaurès, car les manœuvres des poids lourds s'avèrent compliquées, voire impossibles, notamment pour les livraisons des commerces (station-service).

Q : Une membre signale que la petite maison située au 32 route de Done (anciennement connue sous le nom de « Les jardins du foyer ») et qui appartient à la ville, est actuellement occupée par des squatteurs. Y a-t-il un moyen d'intervenir pour les faire partir ?

R : *L'animatrice va transmettre l'information au service approprié.*

Q : Est-il prévu la plantation de nouveaux arbres sur le site St Géraud ?

R : *Mireille LABORIE précise que les services techniques ont travaillé sur la mise en place d'une végétalisation en adéquation avec la préservation des vestiges du site. Pour information, à l'aplomb des vestiges, aux pieds de l'abbatiale, il y aura une prairie sèche enrichie de vivaces. Dans la continuité de la place des docks sera également créé un verger suspendu laissé ouvert à des usages d'agrément. Ce secteur verra une plantation d'une strate arbustive, d'une pelouse et d'un ensemble d'arbres fruitiers. Le long de la fromagerie Morin, le jardin du belvédère sera constitué de massifs vivaces et d'une strate arbustive le long des murs aveugles. Ces initiatives visent à embellir le site tout en préservant son patrimoine historique.*

Q : La fontaine de la place Saint-Géraud a aussi donné lieu à un échange, notamment sur sa potentielle remise en service.

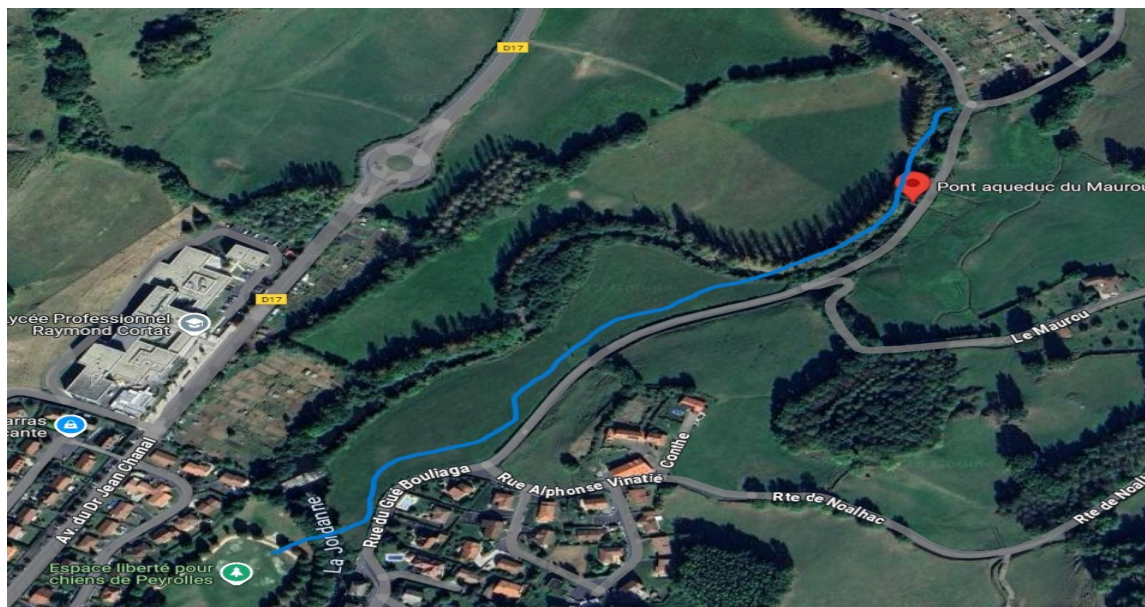
R : *Françoise CUSSAT précise qu'elle en avait déjà discuté avec Alain COUDON, adjoint en charge de la qualité de vie, de l'aménagement urbain et des travaux, qui lui a fait savoir que la réactivation de la fontaine n'était pas envisagée en raison des coûts d'entretien élevés liés à cet équipement.*

Q : Au sujet de l'extinction partielle de l'éclairage public, une nouvelle membre, qui possède un chien et pratique le jogging, souligne le sentiment d'insécurité ressenti par les usagers nocturnes de la plaine de Peyrolles (horaires professionnels atypiques). Serait-il envisageable d'installer un éclairage d'appoint sur un circuit différent de celui des éclairages publics ?

R : *Mireille LABORIE adjointe chargée du défi climatique, de la transition écologique répond que la ville n'envisage pas d'ajouter un éclairage d'appoint. Elle souligne qu'au-delà de la réduction des coûts d'électricité, cette décision de réduire l'éclairage public contribue également à la protection de l'environnement, à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre la pollution lumineuse.*

Q : Un nouveau membre demande s'il serait envisageable que la ville aménage un chemin piétonnier partant de la fin de l'espace liberté pour chiens de Peyrolles en direction du pont aqueduc du Maurou et des jardins de la Résinie (voir capture d'écran ci-dessous).

R : *Mireille LABORIE et Françoise CUSSAT soulignent que la présence de terrains privés sur tout le parcours envisagé rendrait difficile la mise en place de ce type de projet. En effet, obtenir des droits de passage ou acheter des portions de terrain auprès de divers propriétaires peut être un processus long, complexe et très coûteux.*



- Une fois les travaux de réhabilitation et de mise en valeur des vestiges du quartier Saint-Géraud achevés, un membre souhaite souligner qu'il serait pertinent de prévoir un emplacement approprié pour installer les panneaux de l'exposition permanente, élaborés par le CDQ3, sur l'histoire de ce quartier. À titre d'information, ces panneaux sont actuellement entreposés au Centre Technique Municipal.

Fin de séance, Françoise CUSSAT et l'animatrice invitent les personnes présentes à être les ambassadeurs de leur quartier, afin de relayer les informations.

Enfin n'hésitez pas à contacter le Numéro CADRE DE VIE : 04 71 45 46 47
(du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30)
Ou en remplissant le formulaire sur www.aurillac.f